



Bonjour,

La présente est pour vous informer des procédures d'inscription et des dates importantes à retenir pour la saison 2019-2020.

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018-2019 PRÉ-NOVICE À MIDGET

Les inscriptions auront lieu **du 3 au 14 juin 2019**, directement au bureau de votre municipalité pour les catégories pré-novice à Midget. Les inscriptions tardives auront lieu du 5 au 23 août 2019, au bureau de votre municipalité. Dans ce cas, une pénalité sera exigée. Prévoir un chèque de 50\$ additionnel au nom de l'AHMJC, sauf si vous êtes un nouveau résident.

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019-2020 JUNIOR A-B ET AA

Les inscriptions pour la saison auront lieu du 28 au 1^{er} septembre 2019 pour la catégorie junior A-B et junior AA. Il est à noter que les inscriptions ont lieu en soirée le mercredi et vendredi de 18h à 21h, ainsi que le samedi et dimanche de 9h à 17h directement au bureau de l'association de hockey mineur. Pour information : 450-752-0592 poste 1.

CAMP DE SÉLECTION DOUBLE LETTRE

À partir du lundi 15 juillet 2019, les noms des joueurs sélectionnés pour la portion automnale seront disponibles sur le site internet de l'association au www.ahmjc.org dans l'onglet camp 2019-2020. Seul les joueurs sélectionnés qui veulent poursuivre le camp double lettre devront payer les frais de 100\$. Les frais devront être payés par chèque en date du 25 août 2019 et postés à l'adresse suivante: **A.H.M.J.C. camps double lettre automne C.P. 11 SUCC. JOLIETTE J6E 3Z3. Important de noter le nom du joueur et sa catégorie à l'endos du chèque.**

ENTRÉE GÉNÉRALE

L'entrée générale des joueurs simple lettre se fera de manière progressive à partir du 31 août 2019. Pour les joueurs doubles lettre, l'entrée se fera à partir du 29 août 2019. Vous recevrez un appel téléphonique de votre directeur de catégorie qui vous fournira les détails.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'assemblée générale des membres aura lieu samedi 15 juin 2019 à 10h00. Les informations, l'endroit, la marche à suivre et la mise en candidature pour les postes d'officier seront disponibles sur notre site internet à partir du 1^{er} juin. La période de mise en candidature sera du lundi 3 juin au vendredi 14 juin 2019 minuit.

Au plaisir de vous revoir bientôt et surtout passez un très bel été.

Sportivement vôtre,

François Tessier, président A.H.M.J.C

Le conseil d'administration de l'association de hockey mineur de Joliette-Crabtree

Fc/Ft



Frais saison 2019-2020

Inscription **du 3 au 14 juin 2019**, directement au bureau de votre municipalité pour les catégories pré-novice à Midget. Les inscriptions tardives auront lieu du 5 au 23 août 2019, au bureau de votre municipalité.

Catégorie	Groupe d'âge (Année de naissance)	Frais association	Frais de glace	Total
Pré-Novice 4 ans*	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2015		530\$	530.00\$
Pré-Novice 5 ans	2013 -2014		530\$	530.00\$
Novice	2011-2012	300\$	720\$	1020.00\$
Atome	2009-2010	300\$	750\$	1050.00\$
Pee wee	2007-2008	300\$	830\$	1130.00\$
Bantam	2005-2006	300\$	830\$	1130.00\$
Midget	2002-2003 2004	300\$	830\$	1130.00\$
Junior A-B**	1997-1999 2000-2001	300\$	600\$	900.00\$
Junior AA**	1997-1999 2000-2001	300\$	830\$	1130.00\$

*Les joueurs d'âge pré-novice 4 ans doivent être accompagnés d'un parent sur la glace en tout temps.

** Les joueurs juniors A-B-AA doivent s'inscrire directement au bureau de l'AHMJC du 28 août au 1^{er} septembre 4 méthodes de paiement pour le junior; Visa, Mastercard, paiement direct (Intérac) ou par chèque.

(Par chèque un maximum de 3 versements 1 septembre 2019, 1 octobre 2019 et 1 novembre 2019).

Frais de retard

Les frais seront de 50.00\$ pour les inscriptions tardives du 5 au 23 août 2019 (sauf pour les nouveaux résidents). Le chèque doit être fait à A.H.M.J.C. lors de l'inscription auprès de votre municipalité.

Frais Élite 2019-2020

Les frais pour les catégories double lettre seront de 350.00\$ par joueur sélectionné **payables avant le 5 octobre 2019 peewee, bantam, Midget et avant le 1^{er} novembre 2019 pour les joueurs atomes.**

Payer directement à l'entraîneur chef ou gérant de l'équipe.

Politique de remboursement

Un remboursement sans frais est possible avant le **20 septembre 2019** dans les villes et municipalités. Après cette date, toute demande devra être soumise au conseil d'administration du hockey mineur. Si la demande est acceptée, certain frais s'appliqueront.